DEMATERIALISATION DES DOSSIERS D'URBANISME

Nous vous informons qu'il vous est désormais demandé, <u>à</u> <u>compter du 1^{er} janvier 2022</u>, de déposer vos demandes d'urbanisme sur un site de l'Agglo appelé GNAU (**G**uichet **N**umérique des **A**utorisations d'**U**rbansime) sur le lien https://urbanisme.beauvaisis.fr/#/

Il vous faudra créer un compte directement ou par France Connect et vous laisser guider par le site.

Ce téléservice, ouvert 7 jour sur 7 et 24 h sur 24, a pour but de dématérialiser l'envoi des dossiers et petit à petit de supprimer le format papier.

Christian DEMAY

Maire